

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS 2021

Les articles L. 2313-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Montbard, elle sera disponible également sur le site internet de la commune.

Les budgets 2021 adoptés au cours de la séance du conseil municipal du 12 avril 2021 traduisent les objectifs poursuivis depuis le début de la mandature à savoir :

- la réduction des charges de fonctionnement,
- -la stabilité des taux de fiscalité directe
- le maintien du niveau d'investissement de la commune.
- la poursuite du désendettement engagé depuis 2014.

Le budget de la commune est structuré en deux sections :

- <u>La section de fonctionnement</u> qui regroupe toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville.
- La section d'investissement qui regroupe toutes les dépenses de travaux d'investissement et d'équipements ainsi que le capital de la dette à rembourser sur l'exercice et en recette, les subventions des partenaires, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, l'autofinancement et l'emprunt nouveau nécessaire au financement des projets communaux.

1) Budget principal

Section de fonctionnement

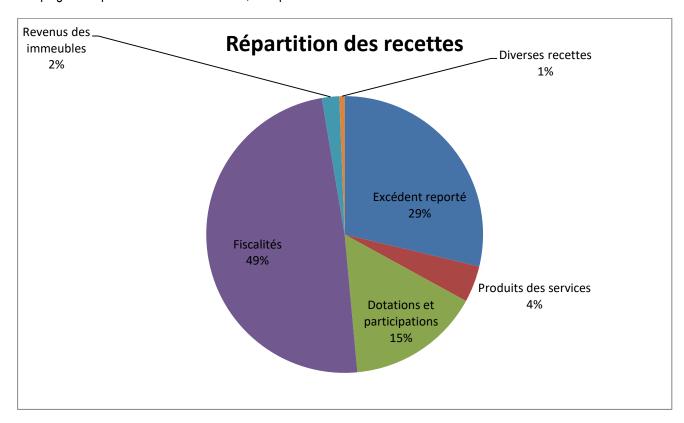
Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2020 (pour mémoire)	Budget primitif 2021
Ch.002 – Excédent antérieur reporté	4 564 723.22€	4 614 992.41€
Ch.013 – Atténuations de charges	14 000.00€	18 500.00€
Ch.042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 030.00€	69 200.00€

Total recettes de fonctionnement	16 151 748.86€	16 066 654.41€
Ch.77 – Produits exceptionnels	12 000.00€	12 000.00€
Ch.75 – Revenus des immeubles	326 401.64€	324 990.00€
Ch.74 – Dotations, subventions et participations	1 940 575.00€	2 499 036.00€
Ch.73 – Fiscalité	8 437 079.00€	7 843 774.00€
Ch.70 – Produits des services, du domaine, ventes diverses	749 940.00€	684 162.00€

Informations complémentaires :

La baisse de recettes prévisionnelles d'environ 80 000€ s'explique par une estimation revue à la baisse des entrées au camping municipal suite à la crise sanitaire, et la poursuite de la baisse de la dotation forfaitaire de fonctionnement.



<u>Fiscalité</u>

Année 2020(dernier chiffre connu)

Tamos 2020 (dormor crimis contra)			
Taxe	Commune de Montbard (taux de	Niveau départemental	Niveau national
	la Commune et du Département)		
Taxe foncière (bâti)	44.73	43.93	42.62
Taxe foncière (non bâti)	80.87	36.38	49.79

Année 2021

Taxe	Base prévisionnelle	Taux voté pour 2021	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	8 070 000	44.73	3 609 711
Taxe foncière (non bâti)	60 900	80.87	49 250

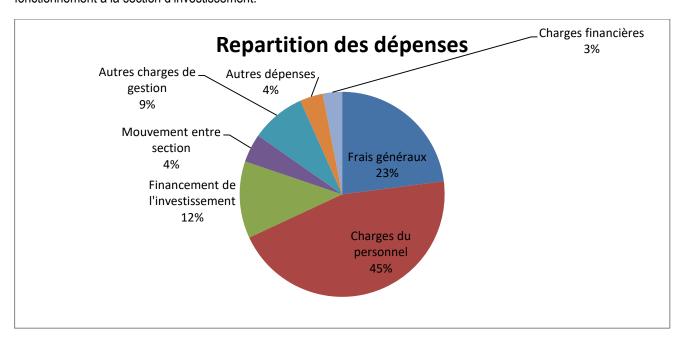
Le budget 2021 est basé sur le maintien des taux d'imposition des taxes ménages. La poursuite de la réforme de la taxe d'habitation implique cette année, l'intégration de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département à celle de la commune.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2020 (pour mémoire)	Budget primitif 2021
Ch.011 - Charges à caractère général	2 760 500.29€	2 622 196.99€
Ch.012 - Charges de personnel	5 170 000.00€	5 150 000.00€
Ch.014 - Atténuation de produits	400 000.00€	400 000.00€
Ch.023 - Virement à la section d'investissement	2 761 728.38€	1 386 221.19€
Ch.042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	511 971.00€	515 000.00€
Ch.65 - Autres charges de gestion courante	933 167.23€	982 901.32€
Ch.66 - Charges financières	404 527.86€	347 795.00€
Ch.67 - Charges exceptionnelles	12 500.00€	13 500.00€
Ch.68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000.00€	1 000.00€
Total dépenses de fonctionnement	12 955 394.76€	11 418 614.50€

Informations complémentaires :

La diminution des dépenses s'explique principalement par un virement moins important de la section de fonctionnement à la section d'investissement.



Section d'investissement

<u>Les recettes d'investissement</u> se répartissent comme suit :

Recettes d'investissement	Budget primitif 2020 (pour mémoire)	Budget primitif 2021
Ch.001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	8 729.54€	0.00€
Ch.021 – Virement de la section de fonctionnement	2 761 728.38€	1 386 221.19€
Ch.040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	511 971.00€	515 000.00€
Ch.041 – Opérations patrimoniales	494 000€	0.00€
Ch.10 – Dotations, fonds divers et réserves	3 090 000.00€	2 738 000.00€
Ch.13 – Subventions d'investissement	2 111 564.10€	3 184 303.75€
Ch.16 – Emprunts et dettes assimilées	1 002 000.00€	1 302 500.00€
Ch.27 – Autres immobilisations financières	0.00€	7 000.00€
Total recettes d'investissement	9 979 993.02€	9 133 024.94€

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Dépenses d'investissement	Budget primitif 2020 (pour mémoire)	Budget primitif 2021
Ch.001 – Solde d'exécution investissement reporté	3 386 354.51€	2 184 521.97€
Ch.040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 030.00€	69 200.00€
Ch.041 – Opérations patrimoniales	494 000.00€	0.00€
Ch. 10 – Dotations, fonds divers et réserves	8 000.00€	0.00€
Ch.16 – Emprunts et dettes assimilées	1 756 000.00€	1 770 000.00€
Ch.20 - Immobilisations incorporelles	95 128.80€	80 788.20€
Ch.204 - Subventions d'équipement versées	660 513.24€	293 922.71€
Ch.21 – Immobilisations corporelles	3 465 782.97€	4 734 592.06€
Total dépenses d'investissement	9 979 993.02€	9 133 024.94€

2) Budget consolidé

Budget	Année 2020 (pour mémoire)	Année 2021
Section de fonctionnement		
Recettes		
PRINCIPAL	16 151 748.86€	16 066 654.41€
LOTISSEMENT	530 975.26€	267 462.63€
EAU ET ASSAINISSEMENT	1 466 706.81€	1 634 456.72€
Total	18 149 430.93€	17 968 573 76€
Dépenses		
PRINCIPAL	12 955 394.76€	11 418 614.50€
LOTISSEMENT	265 487.63€	267 462.63€
EAU ET ASSAINISSEMENT	1 239 096.79€	1 256 553.39€
Total	14 459 979.18€	12 942 630.52€
Section d'investissement		
Recettes		
PRINCIPAL	9 979 993.02€	9 133 024.94€
LOTISSEMENT	262 287.63€	265 487.63€
EAU ET ASSAINISSEMENT	628 257.23€	880 683.36€
Total	10 870 537.88€	10 279 195.93€
Dépenses		
PRINCIPAL	9 979 993.02€	9 133 024.94€
LOTISSEMENT	527 775.26€	265 487.63€
EAU ET ASSAINISSEMENT	568 487.00€	880 683.36€
Total dépenses investissement	11 076 255.28€	10 279 195.93€